

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 22 juin 2018

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal du 15 mai 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

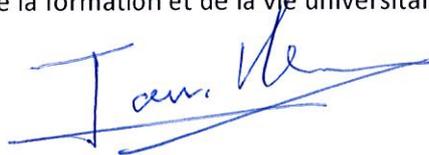
Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 20
Nombre de membres présents : 10	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 10	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 12	Non-participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la CFVU du 15 mai 2018.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 14 décembre 2018
Publié le : 08 avril 2019